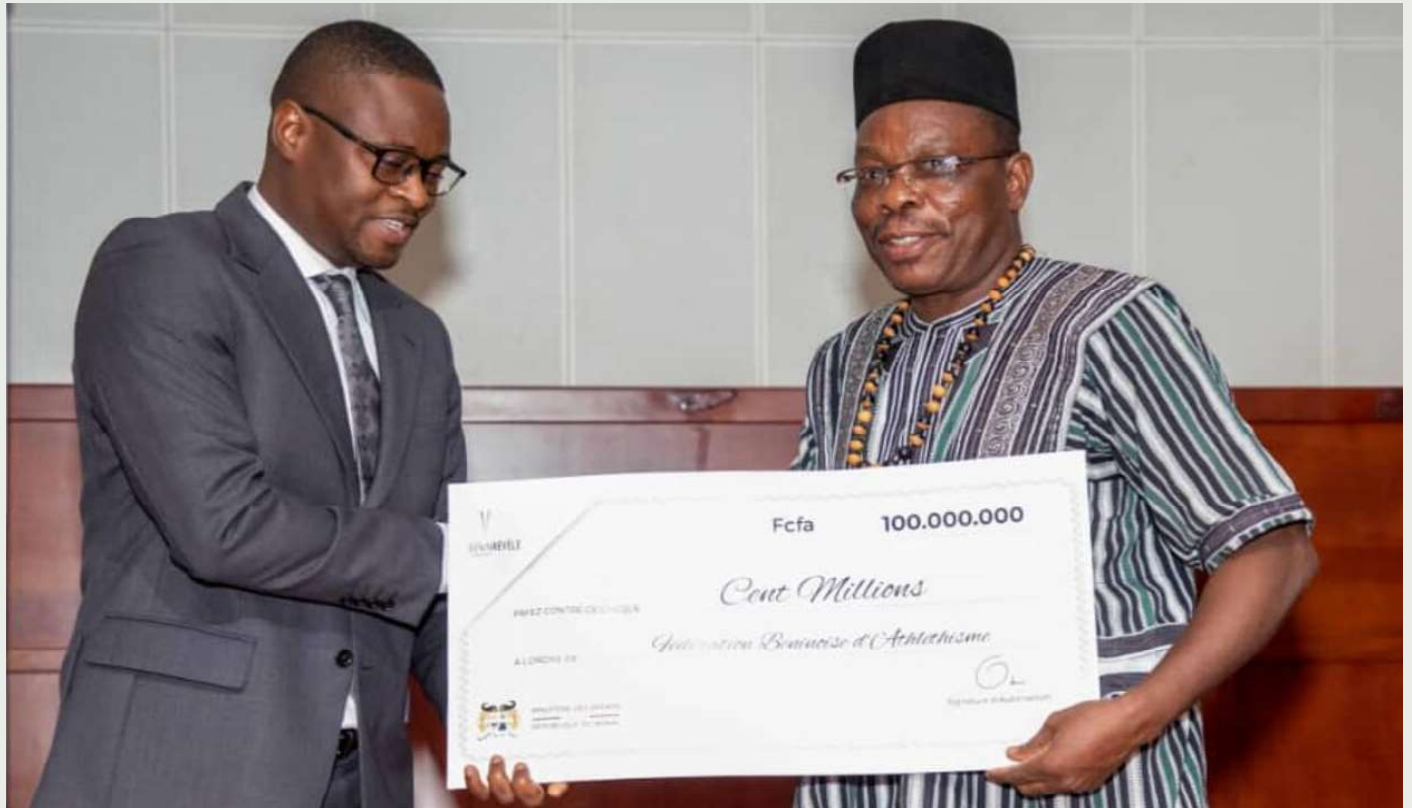


FIRST AFRIQUE

HEBDO N°0454 du 15 au 21 Avril 2024

Magazine

APPUI 2024 DE L'ETAT AU MOUVEMENT SPORTIF BENINOIS
**PLUS DE 4 MILLIARDS FCFA AUX CLUBS
ET FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELS**



POUR SON RAYONNEMENT AFRICAIN
**CAMAIR CO RETROUVE LA DESTINATION
BENIN DES LE 6 MAI PROCHAIN**



PLUS DE 4 MILLIARDS FCFA AUX CLUBS ET FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES



Le gouvernement béninois a procédé, ce jeudi 11 avril 2024 à Cotonou, à la remise des subventions aux fédérations sportives, clubs professionnels et amateurs, centres de formation sportive ainsi qu'aux organes de soutien au sport.

Un acte qui témoigne de la détermination de l'Etat à offrir au sport béninois les moyens pour son réel développement.

Avec 4,655 milliards de FCFA de subventions distribuées aux fédérations sportives, aux

clubs professionnels et amateurs, aux centres de formation sportive ainsi qu'aux organes de soutien au sport, le gouvernement béninois porte le montant total de son appui au mouvement sportif à près de 8 milliards de nos francs.

Passé de 553 millions de FCFA en 2017 à 4,655 milliards de FCFA en 2024, le montant de ces subventions destinées au financement des activités statutaires des fédérations, des clubs et organes d'appui au sport vient compléter la prise en charge des sélections nationales qui

s'élève à 3, 200 milliards de FCFA.

Ce geste témoigne de l'importance que le gouvernement du président Patrice Talon accorde au développement du sport, selon Bonaventure Codjia, directeur du sport d'élite.

Saluant le ministre des Sports pour avoir défini des critères d'évaluation avant l'octroi des subventions dans un souci de transparence, il a exhorté toutes les composantes du sport national à une meilleure gestion des ressources attribuées.

Satisfait de la mobilisation des acteurs, Julien Minavoia, président du Comité national olympique et sportif béninois (Cnos-Bén), s'est réjoui des avancées enregistrées dans le cadre de cet appui.

Pour lui, les mesures d'évaluation et les critères validés avant cette remise vont constituer désormais un stimulus pour tous les acteurs dans l'accomplissement de leur mission.

Cette subvention est répartie entre 35 fédérations sportives, 36 clubs évoluant en Ligue et

PLUS DE 4 MILLIARDS FCFA AUX CLUBS ET FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES

Super ligue professionnelles, 18 clubs masculins de la ligue 3 amateur, 18 clubs féminins de football de première division et 18 de la deuxième division.

Idem pour 8 clubs professionnels de basketball, seniors dames et 12 clubs seniors hommes, 12 clubs professionnels de handball senior hommes et 7 clubs seniors dames, 10 clubs professionnels de volleyball, seniors hommes et 7 clubs seniors dames.

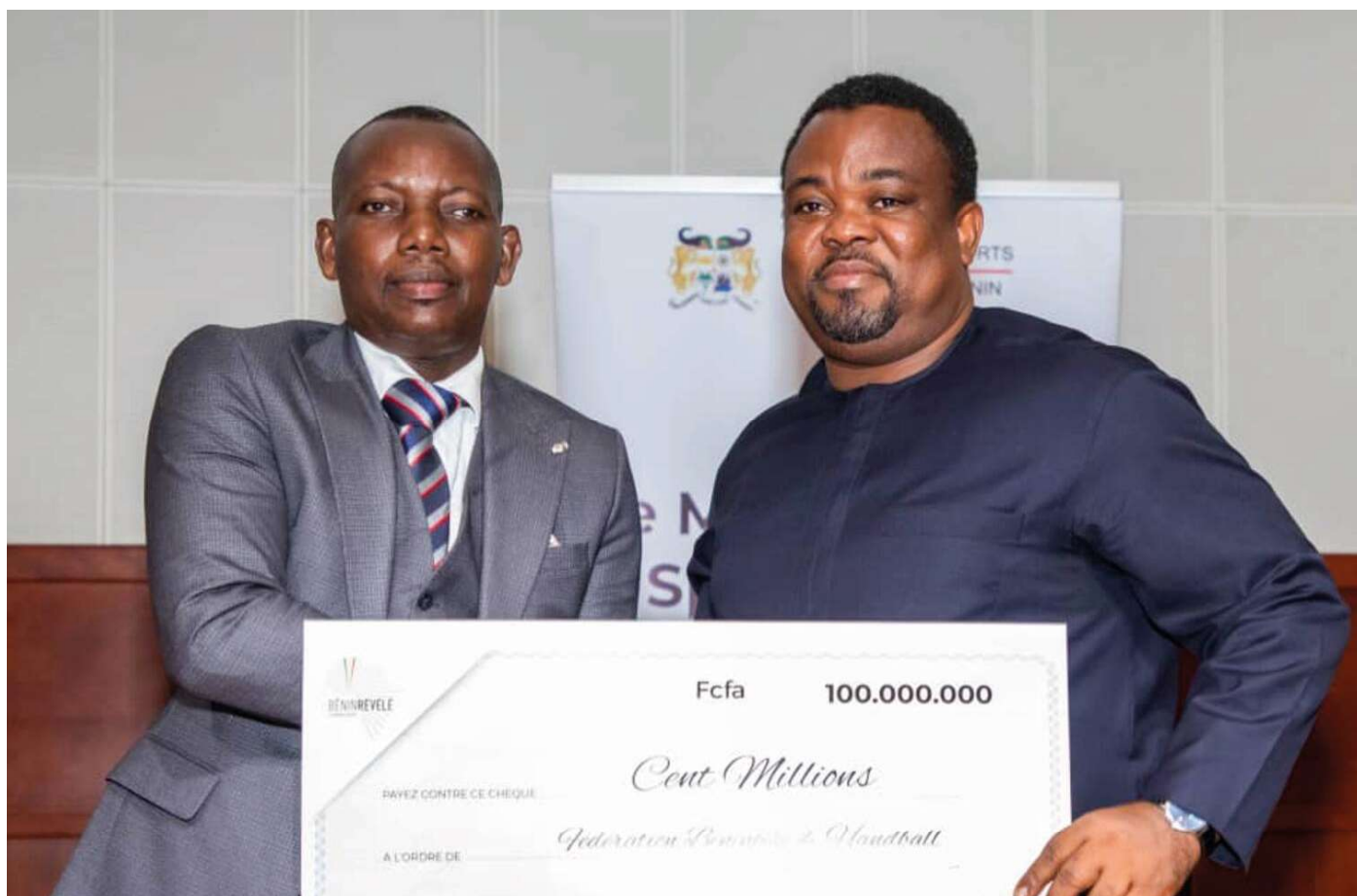
70 centres de formation sportive, 4 organes de soutien au sport, notamment le Comité national olympique et sportif du Bénin, les directions techniques nationales, l'arbitrage sportif et le Conseil national des supporteurs ne sont pas du reste.

A travers ces subventions, le gouvernement marque sa disponibilité à accompagner le développement harmonieux et ascendant du sport national, selon Benoit Dato. A l'en croire, l'Etat

béninois vient de jouer sa partition en vue de la détection des jeunes talents et de la professionnalisation du sport dans son ensemble. « **La balle est désormais dans votre camp. Car, vous devez travailler pour un nouveau visage du mouvement sportif national** », a-t-il martelé avant d'inviter les acteurs à leur devoir patriotique pour un rayonnement du sport aux plans national et international. « **Je vous réaffirme l'engagement de mon équipe et de**

moi-même à travailler en symbiose avec chacun de vous en vue de faire essaimer encore plus de talents, de réaliser de meilleurs résultats et de satisfaire les attentes légitimes de notre peuple », a-t-il rassuré.

Séverin A. / La Rédaction



CAMAIR CO RETROUVE LA DESTINATION BÉNIN DÈS LE 6 MAI PROCHAIN



Au lendemain de la pandémie Covid 19, Martin MADIBA EBONGUE, Directeur Commercial et Marketing de Cameroon Airlines Corporation, en abrégé Camair Co, une compagnie aérienne nationale du Cameroun, a fait une importante déclaration. Elle concerne la reprise de la desserte de Cotonou au Bénin. A ce sujet, des précisions sont données au cours d'une rencontre de taille qui a réuni plusieurs décideurs.

Cameroon Airlines Cor-

poration ou encore Camair Co, créé en 2006 par décret présidentiel N°2006/293, a véritablement démarré ses activités commerciales le 28 mars 2011.

Constituée sous la forme juridique de Société Anonyme à Capitaux Publics, les missions assignées à Camair Co par l'Etat du Cameroun couvrent, entre autres, l'organisation et l'exploitation des transports aériens réguliers, supplémentaires et spéciaux des passagers, de marchandises, de la poste et du fret.

UN SAVOIR-FAIRE QUI S'EXPORTE

Depuis le début de son exploitation, Camair Co met un point d'honneur à assurer la mobilité des personnes et des biens en desservant de nombreuses destinations. Ainsi, la compagnie a d'abord activement contribué au développement des différentes régions du Cameroun, puis de l'Afrique par la suite.

Se fondant sur cette démarche qui incarne sa vision et qui lui permet d'être aujourd'hui

la compagnie aérienne leader reliant la façade atlantique de l'Afrique au reste du monde, Camair Co annonce la reprise de la desserte de Cotonou au Bénin.

Après une trêve, la compagnie de transport aérien sera désormais opérationnelle pour le bonheur de tous. Elle avertit d'une relance de ses vols qui reprennent sur Douala et Cotonou. Au total, 6 fréquences hebdomadaires sont annoncées en vol direct pour le compte de cette opération qui démarre le 6 mai 2024.

CAMAIR CO RETROUVE LA DESTINATION BÉNIN DÈS LE 6 MAI PROCHAIN

Au départ de Cotonou, le décollage est fixé à 8h 30 et l'atterrissage à Douala à 10h 00. Les vols devront s'opérer lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche. Au départ de Douala, le décollage est fixé à 19h 30 et l'arrivée à Cotonou est prévue pour 21h.

Les vols auront lieu lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche. Il est désormais possible de voyager avec une expérience client nouvelle grâce à Camair Co.

Cette compagnie qui s'apprête également à offrir des correspon-



dances vers Brazzaville, Kinshasa, Libreville, Pointe-Noire, Ndjamena, Bangui, Malabo. Ainsi, à partir du Hub de Douala, les voyageurs du corridor Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest pourront vivre cette opportunité unique.

COHÉSION ET HOSPITALITÉ

La flotte utilisée sera le Boeing 737-700 et E195 offrant la classe Premium et la classe Economique avec une prise en charge efficace depuis les comptoirs d'enregistrement jusqu'au service de qualité à bord adossé sur l'hospitalité. « **Chouchouter nos clients, c'est tout un art** » et Camair Co sait bien le faire. C'est d'ailleurs ce slogan qui révèle surtout l'une des valeurs de la compagnie.

Orientée client, elle consiste à offrir le meil-

leur service en relation avec les attentes de ce dernier.

Le prix plancher du billet d'avion (TTC) Aller-retour part de 280.000 FCFA. Ce tarif vous donne droit à un bagage de 10 kg et 2 bagages en soute totalisant 46 kg. La première modification du billet est gratuite. Un dispositif cargo efficace accueillera et offrira un traitement exceptionnel. Nul doute que ce prix-cadeau défie toute concurrence. Qui dit mieux ?

Jeannot Z./La rédaction



SAMUEL ETO'O CONVOQUÉ AU CAIRE PAR LA CAF



Le président de la fédération camerounaise de football (Fécafoot), Samuel Eto'o, est convoqué par l'instance de gestion du football africain. Il est attendu au Caire, le 17 avril 2024 par la Confédération Africaine de Football (CAF).

L'avenir de Samuel Eto'o, président de la fédération camerounaise de football (Fécafoot), pourrait se jouer ce 17 avril 2024, selon plusieurs spécialistes. L'ancien buteur des Lions indomptables est attendu pour s'expliquer au siège

de la Confédération africaine de football (CAF). Il est soupçonné d'avoir favorisé la montée de certaines équipes du championnat camerounais d'Elite Two (Ligue 2) en première division (Elite One).

Les soupçons portent particulièrement sur Victoria United Football Club, champion de la saison 2022-2023, et dont Vakentin Nkwin, président dudit club, serait un proche de Samuel Eto'o.

Alertée par différents protagonistes du foot-

ball camerounais, la CAF, dans un communiqué publié le 9 août 2023, avait annoncé l'ouverture d'une enquête sur « **des comportements inappropriés présumés de Samuel Eto'o** » pour lesquels elle n'a pas révélé l'identité.

La CAF avait également évoqué « des allégations sérieuses », rappelant au passage que l'ex attaquant du FC Barcelone et de l'Inter Milan était un présumé innocent.

Par contre Samuel Eto'o avait réagi en dé-

nonçant une communication pernicieuse et toxique de la CAF. De même, il a assuré n'avoir reçu aucune notification des accusations portées contre lui.

Jeannot Z./la rédaction



DIOMAYE FAYE INVITE LES FONCTIONNAIRES A L'EXEMPLARITÉ

Les fonctionnaires d'Etat sont appelés à faire preuve d'exemplarité et de transparences. Il s'agit d'une exhortation du président de la République du Sénégal qui les encourage dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans une lettre publiée la semaine écoulée, Bassirou Diomaye Faye rappelle que ces principes sont d'une grande importance au niveau de l'engagement collectif vers un Sénégal uni et

prospère.

Dans un message adressé à tous les fonctionnaires et agents de l'administration sénégalaise, le chef de l'Etat appelle à la droiture, à la probité et à l'exemplarité dans la fonction publique. Il rappelle à ses collaborateurs que le service rendu aux concitoyens pour leur bien-être prime sur toute autre considération. La tenue d'un comportement éthique et déontologique irréprochable par tous les agents de l'Etat demeure une exi-

gence au moment où la transparence relève d'une obligation dans la gestion des affaires publiques, selon la loi 2012-22 du 27 décembre 2012.

Aussi, dans la volonté collective de bâtir un gouvernement vertueux, fondé sur l'éthique de responsabilité et l'obligation de rendre compte, le chef de l'Etat sénégalais a-t-il rappelé la grande importance qu'il accorde à la protection des lanceurs d'alerte. Il est es-

sentiel que chacun se sente libre et soutenu de partager, en toute sécurité, des informations concernant des irrégularités ou des pratiques contraires à l'éthique et à la loi, assure-t-il.

Le président Diomaye Faye a placé la reddition des comptes et le rétablissement de la confiance des citoyens vis-à-vis de l'administration dans son programme d'action à la tête du pays.

Jeannot Z./La rédaction



LE GOUVERNEMENT SUSPEND LES PARTIS POLITIQUES



Ce 10 avril 2024, le gouvernement malien a décrété une pause dans les activités des entités politiques du pays, mettant en avant des préoccupations d'ordre public.

Cette suspension qui touche les partis politiques, ainsi que les associations à caractère politique, s'étend sur l'ensemble du territoire national jusqu'à nouvel ordre.

La décision émane d'un décret promulgué lors d'une session du Conseil des ministres dirigée par le colonel Assimi Goïta.

Et c'est le colonel Abdoulaye Maïga, en sa qualité de porte-parole du gouvernement, qui est chargé de relayer cette information aux médias, soulignant les motivations liées au maintien de la paix civile.

Cet arrêt temporaire des activités politiques fait suite au processus de dialogue national lancé en fin d'année dernière, avec pour ambition de rassembler diverses voix au sein de la société malienne.

Cependant, ce processus est entravé par des discussions jugées

contre-productives et des comportements considérés comme subversifs par certains participants.

En réponse à la suspension annoncée, plusieurs organisations politiques et de la société civile ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact de cette mesure sur le paysage démocratique du Mali.

De la déclaration commune publiée qui appelle à une concertation rapide, il ressort la nécessité de l'organisation de l'élection présidentielle dans les meilleurs délais.

La suspension intervient dans un contexte où le Mali, confronté à des défis sécuritaires et politiques majeurs, cherche à trouver l'équilibre entre la nécessité de maintenir l'ordre public et la poursuite d'un dialogue inclusif pour résoudre ses crises internes.

Séverin A./ La Rédaction

L'ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES DU BÉNIN SUSPENDU

Le gouvernement a décidé de la suspension provisoire de l'Ordre national des Chirurgiens-dentistes du Bénin.

Une décision conservatoire prise en Conseil des ministres du jeudi 11 avril 2024.

De nombreuses plaintes émanant des professionnels attestent que ledit Ordre connaît de véritables préoccupations de gouvernance que les différents arbitrages opérés par le ministère

de la Santé n'ont pas permis de surmonter.

En plus, des difficultés notoires de collaboration existent entre l'Ordre et le ministère de tutelle, de même qu'avec les partenaires internationaux effectuant des missions médicales.

Par ailleurs, « **notre pays dispose aujourd'hui d'un effectif important de techniciens supérieurs en odontologie qui n'arrivent pas à s'installer et, pour**

diverses raisons, ne peuvent être sollicités par les médecins chirurgiens-dentistes. Il urge donc de revoir les textes organisant le secteur en vue de permettre aux différents corps qui le composent d'exercer librement leur profession, selon leurs compétences.

C'est pourquoi, le Conseil a décidé de suspendre provisoirement l'Ordre national des Chirurgiens-dentistes pour une durée de 12 mois. Il est mis en place

un comité de relecture des textes régissant l'exercice de la profession, en l'occurrence dans le domaine de la chirurgie dentaire et de l'odonto-stomatologie.

Le ministre de la Santé est instruit à l'effet de conduire dans les délais, la mission prescrite », renseigne le compte rendu du Conseil des ministres.

Séverin A./La Rédaction



QUE COMPRENDRE DU REGISTRE DES BÉNINOIS RÉSIDENTS À L'ÉTRANGER ?

BENIN

diaspora.service-public.bj

1 C'est indispensable
pour avoir accès aux services consulaires.

2 C'est essentiel
pour bénéficier de l'assistance administrative au même titre que ceux qui vivent au Bénin. L'enregistrement facilite sur le plan national, le traitement des formalités administratives aux Béninois de l'étranger.

3 L'attestation consulaire
offre une protection consulaire où que vous soyez.

4 C'est fondamental
que les Béninois.e.s de l'étranger soient impliqués dans la construction de la nation. L'inscription permet de disposer d'un répertoire exhaustif des Béninois de l'étranger et d'avoir

5 C'est vital
pour maintenir les liens et renforcer la cohésion en faisant de chaque citoyen, un maillon de la

Il existe désormais un registre pour les béninois vivants à l'étranger. L'initiative émane du gouvernement béninois. Elle est présentée par le ministre des affaires étrangères Olunshegun Adjadi Bakari. L'objectif visé est recenser et identifier les béninois qui résident hors des frontières nationales afin de mieux répondre à leurs besoins.

C'est à travers une capsule vidéo diffusée sur les canaux digitaux du ministère que la procédure pour s'inscrire à ce registre a été rendue publique. Selon les explications du ministre lors de son annonce, la

démarche est simple, rapide, individuelle et totalement gratuite.

Avec une durée d'immatriculation estimée à 72h, chaque personne inscrite au registre recevra un indentant accompagné d'une attestation consulaire. Ce qui permettra de faciliter la délivrance de documents administratifs et consulaires ainsi que l'accomplissement des formalités administratives et de garantir une meilleure assistance et protection consulaire. Il est alors demandé aux citoyens de se rendre sur le portail national des services publics du Bénin à l'adresse : <https://diaspora.service-public.bj>

et de suivre les instructions afin de fournir les renseignements. La mise en place de ce registre a été officialisée par décret adopté en Conseil des Ministres le mercredi 27 mars 2024. La création de ce registre se justifie avec la loi n°2017-08 du 19 juin 2017 portant identification physique des personnes en République du Bénin qui établit notamment qu'un Numéro Personnel d'Identification NPI est attribué à toute personne physique de nationalité béninoise inscrite sur un registre tenu dans une mission diplomatique ou un poste consulaire béninois à l'étranger.

Les pièces essentielles
Au cours de leur inscription, les béninois de la diaspora devront fournir trois documents à savoir : une preuve d'identité telle que la carte nationale d'identité, le passeport, le certificat d'identification personnelle ou l'acte de naissance, une preuve de nationalité béninoise (si la preuve d'identité n'est pas béninoise) et une preuve de résidence. Cependant, si l'inscription se fait à l'aide du Numéro Personnel d'Identification (NPI), seule la preuve de résidence sera requise.

Jeannot Z./La rédaction

LE NIGERIA LANCE LE VACCIN MEN 5 CV

Le Nigéria devient le premier pays à lancer le nouveau vaccin Men 5 CV. C'est un vaccin qui lutte contre cinq souches de la bactérie méningocoque, responsable de la méningite.

En Afrique, le Nigéria est l'un des 26 pays d'hyper endémie de méningite qui, a enregistré une augmentation de 50% des cas annuels de méningite beaucoup plus répandu dans le nord du pays au cours de l'année 2023.

Une campagne de vac-

cination est donc lancée dans le pays pour toucher plus d'un million de personnes dont l'âge serait compris entre 0 et 29 ans.

Il s'agit bien là d'une démarche historique que salue l'Organisation Mondiale de la Santé, OMS. Ceci, dans un communiqué publié la semaine dernière. Principalement dans le nord du Nigéria, une épidémie de méningite a fait plus d'une centaine de victimes entre le 1er octobre 2023 et le 11 mars 2024. Une campagne de vaccination a été faite

fin mars pour toucher plus d'un million de personnes âgées de 29 ans et moins.

Le déploiement du vaccin Men 5 CV au Nigéria représente un pas de plus vers l'objectif d'une élimination totale de la pathologie d'ici 2030, a indiqué les autorités de l'OMS.

Toujours selon les informations relayées par les médias, la feuille de route de lutte contre la méningite de l'OMS prévoit la réduction de 50% des cas de méningite bactérienne évitables

par la vaccination. L'organisation prévoit également la réduction des décès de 70% dans six ans.

L'extension du nouveau vaccin dans les principaux foyers de méningite par le biais de campagnes préventives de masse devrait commencer en 2025 dans l'ensemble des pays, dans lesquels cette pathologie sévit.

Jeannot Z./La rédaction



LE GOUVERNEMENT BÉNINOIS RÉCOMPENSE LES MÉDAILLÉS



Le gouvernement du Bénin récompense les athlètes béninois pour les prouesses réalisées aux 13e Jeux Africains à Accra. Médaillée d'Or en Heptathlon, Odile Ahouanwanou est gratifiée d'une enveloppe financière de 10 millions de FCFA. Pour sa part, Marie-Rose Lalèyè, double médaillée d'Or au Bras de fer sportif, a reçu 5 millions de FCFA.

Au terme de ces 13èmes Jeux Africains, la participation du Bénin a été marquée par une 4ème épreuve finale en natation et en athlétisme, une 4ème place de

l'équipe dame de basketball 3x3, une 4ème place de l'équipe senior de handball, deux médailles d'Or au Bras de Fer sportif décrochées par Marie-Rose Lalèyè et une médaille d'Or en Heptathlon, gagnée par Odile Ahouanwanou. En récompenses, elles reçoivent respectivement 10 et 5 millions de FCFA.

Ces résultats témoignent de l'engagement du gouvernement à faire du Bénin une grande nation sportive.

Le ministre a félicité tous les athlètes présents à Accra, et surtout celles

qui ont ramené des trophées. A l'en croire, le gouvernement ne ménagera aucun effort d'investissements pour faire du Bénin une grande nation sportive. « C'est à vous de jouer, c'est à vous, une fois sur les différentes aires de jeu, de ne penser qu'à la pratique exclusive de votre discipline, parce que nos compatriotes n'attendent que des médailles (...), encore plus de victoires et de trophées », a-t-il exhorté. Dans sa vision de professionnaliser le secteur sportif, le gouvernement prévoit de « recruter et de mettre à la

disposition de certaines fédérations sportives 78 entraîneurs nationaux des catégories U23, U20, U17 et U15 (hommes et dames), 10 préparateurs physiques et 60 conseillers régions », a informé le ministre Benoît Dato.

Il faut noter qu'en dehors des athlètes, l'association béninoise de Bras de fer sportif a également reçu une subvention de 2.500.000 FCFA pour son engagement et son travail acharné pour le développement de la discipline.

Séverin A. /La Rédaction

LA NORVÈGE ANNONCE L'OUVERTURE D'UNE AMBASSADE À DAKAR

La Norvège prévoit d'ouvrir pour la première fois une ambassade à Dakar, une représentation diplomatique qui va couvrir cinq autres pays de l'Afrique de l'ouest, a appris l'APS de source diplomatique.

"La Norvège va ouvrir une ambassade à Dakar à l'automne 2024. Cette ambassade couvrira plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. C'est la première fois qu'Oslo ouvre une ambassade au Sénégal", a annoncé la diplomatie norvégienne dans une note transmise à l'APS.

Cette représentation diplomatique va s'occuper également des relations de la Norvège avec le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, Oslo n'ayant pas d'ambassade dans ces pays.

"Je suis heureux que nous ayons bientôt des diplomates norvégiens au Sénégal. Ils s'efforceront de renforcer notre partenariat avec le Sénégal et d'œuvrer pour la stabilisation et le développement de la région", a déclaré le ministre norvégien des Affaires étrangères, Espen Barth Eide.

Dans des propos rapportés dans la note d'information, le chef de la diplomatie norvégienne assure que son pays donne la priorité à l'aide au développement dans les pays africains, aux efforts en faveur de la résolution des conflits et à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

"La Norvège soutient depuis longtemps l'ONU et l'Union africaine. La Norvège et le Sénégal ont de bons prérequis pour renforcer leur coopération", a affirmé M. Eide.

De son côté, la ministre du Développement international, Anne Beathe Tvinneim a estimé qu'il était à la fois important et juste qu'Oslo conso-

lide sa coopération avec le Sénégal.

"Le Sénégal est un partenaire multilatéral important pour la Norvège, notamment dans la lutte contre les changements climatiques, mais aussi pour la souveraineté alimentaire, la démocratie et les droits humains", a-t-elle fait valoir.

La Norvège investit beaucoup dans l'aide aux pays du Sahel. En 2022, elle a ainsi donné 569 millions de couronnes norvégiennes, soit environ USD 54 million, pour des initiatives au Mali, au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal.

Cette aide était principalement destinée à la prévention des conflits,

au travail humanitaire et à l'éducation.

"Outre le renforcement de notre partenariat avec le Sénégal, nous souhaitons pouvoir analyser au mieux la situation dans la région. Beaucoup de gens dans la région sont affectés par des crises qui n'attirent guère l'attention de la communauté internationale. P

ar voie d'assistance humanitaire et d'aide au développement à long terme, nous contribuerons à améliorer la sécurité alimentaire et le développement durable dans la région", a annoncé Mme Tvinneim.

AKS/OID



Nous vous
aidons à
raconter vos
événements



FIRST AFRIQUE ^{TV}

 <https://firstafriquetv.bj/>   +229 58 24 24 03

Service Commercial
+229 66 05 56 61



FIRST AFRIQUE ^{TV}



F1rst AFRIQUE

Hebdomadaire d'Analyses, d'Investigations
et de Stratégies

Global Leader
Wilfrid KINTOSSOU

Directeur de Publication
Wilfrid KINTOSSOU
Rédacteur en Chef
Jeannot Z.
Secrétaire de Rédaction
Sévérin Adéwalé G

Rédaction
Jeannot Z.
Sévérin Adéwalé O.
Wilfrid Kintossou
Audrey Kévine Segbo

Correction
Pascal HOUNKPATIN

Palette Graphique
First Afrique Prod

Editeur
FIRST AFRIQUE
N°Siret 528249766
RCS LILLE METROPOLE/France

Tél. +229 66055661 / 58242403
Email : direction@firstafrique.tv.bj

www.firstafrique.tv.bj

Avec First Afrique Tv,
c'est l'Afrique qui gagne et
c'est l'actualité autrement.



F1RST AFRIQUE

*L'intégrité est
essentielle pour la
réussite à long terme de
toute entreprise. Chez
nous, c'est une valeur
non-égociable !!!*



<https://firstafrique.tv/bj/>



+229 58 24 24 03

F1RST AFRIQUE